

République Française
Département 43

**Extrait des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de Saint-Ilpize**

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Pouvoir : 1

Date de convocation : 23/03/2026
Date d'affichage : 23/03/2026

N° 2026_04-21-04

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril à 18h 00, le conseil municipal de Saint-Ilpize, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle Roussel, maire.

Étaient présents : Lucie Bissier, Jean-Louis Bouche, Jacques Chausse, Guy Chicoutel, Pascal Comte, Martine Defay, Jodie Losse, Marine Lemoine, Alain Rolland, Isabelle Roussel
Absent : Estelle Klein, pouvoir donné à Jacques Chausse
Secrétaire de séance : Martine Defay

Objet : Attribution de subventions aux associations et aux personnes

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1614-4 et L.2541-12,
Vu l'approbation du budget primitif 2026,
Considérant qu'une enveloppe globale de 1.500 € pour les associations et de 270 € pour les particuliers a été prévue,

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

100 € aux Anciens Combattants
650 € à l'APE pour participer au financement du voyage scolaire prévu à la grotte Chauvet en mai

Pour les particuliers, il est prévu de reconduire l'aide au transport scolaire qui est de 45 € par enfant et par an (sur une dépense qui doit être justifiée de 225 €).

Le reste des sommes prévues en subventions sera attribué au fil de l'eau, en fonction des demandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 10+1 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION d'approuver l'attribution des subventions suivantes : 100 € aux Anciens Combattants, 650 € à l'APE et 45 € par enfant et par an pour le transport scolaire.

Pour extrait, copie conforme

Le maire, Isabelle Roussel

Saint-Ilpize le 21 avril 2026

